

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 AVRIL 2015

Le 15 avril 2015, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie à 20 H 30 sous la présidence de Madame BOURGEOIS, Maire
Membres présents : Mmes DUBOIS, MARTINEZ, Mrs BERTRAND, BRESSY, GUERIN, LOHY, PAYAN, SAUNIER

Absent excusé :

Mme SALIOU Sandrine qui a donné pouvoir à M. BOURGEOIS Liliane
M. COUASNON Alain qui a donné pouvoir à Mme MARTINEZ Nathalie
M. JACOB Benoît qui a donné pouvoir à M. BRESSY Franck
M. PAYSANT Jean-Louis qui a donné pouvoir à M. SAUNIER Alain

Absent : Mme GIRBAL

Le Conseil Municipal a élu Madame MARTINEZ Nathalie secrétaire de séance et a délibéré sur les questions suivantes :

VOTE DES TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

Madame le Maire indique que le budget a été préparé sans augmentation des impôts et, qu'avec ce critère, celui-ci est équilibré.

Madame le Maire rappelle à ses collègues les taux votés en 2014

- Taxe d'habitation : 9,54 %
- Taxe foncière (bâti) 16,23 %
- Taxe foncière (non bâti) 48,34 %

Après en avoir délibéré à l'unanimité l'assemblée municipale décide de ne pas augmenter les 3 taxes directes locales.

VOTE DES SUBVENTIONS

Mme BOURGEOIS informe ses collègues qu'elle a demandé les bilans des diverses associations.

Centre Communal d'Action Sociale 17 553 €,

Collèges et Lycées 1 800 €,

Comité des Fêtes 5 000 €, Bibliothèque Pour Tous 1 000 €, Coopérative Scolaire St Pierre la Garenne 100 €, Sauvegarde de l'Environnement 400 €, Sté Chasse St Pierre la Garenne 500 €, Club de l'Age d'or 400 €, Association Aide Personne Agées Aubevoye 500 €, Prévention Routière 46 €, Association Aide à Domicile Milieu Rural Gaillon 500 €, Ste Protectrice des Animaux Rouen 46 €, Association Amicale Sapeurs-Pompiers Gaillon 150 €, Croix Rouge Gaillon 150 €, Association Les Enfants d'Abord 200 €, REAGIR 200 €, Médecine Scolaire Mairie St Marcel 150 €, CFAIE Val de Reuil 240 €, CFAIE Evreux 60 €, Centre Formation Apprentis Evreux 60 €, Attelage Plateau de Madrie 400 €, Secours Catholique Gaillon 200 €, Union Culturelle Saint Pierre la Garenne 1 000 €, Association Renaissance Château Gaillon (ARC) 200 €, FSE du Lycée Malraux 80 €, Séjour Socio-Culturel (100 €/par séjour) 800 €, Séjour Linguistique (100 €/par séjour) 800 €, Classe Sportive Scolaire (100 €/par séjour) 200 €, Classe de neige (100 €/par séjour) 400 €, Colonie de vacances (100 €/par séjour) 500 €, Centre Aéré (4 € par jour/1 mois) 300 €

Vote du Conseil Municipal à l'unanimité en faveur des subventions.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE :

Madame BOURGEOIS informe ses collègues que Madame PORTER, Receveur Municipal, est là pour expliquer l'articulation de la confection d'un budget et répondre aux questions.

Madame PORTER retrace le bilan des exécutions budgétaires des trois dernières années.

Budget, dépenses évaluées correctement et recettes non surestimées.

Dotations : en baisse cette année et jusqu'en 2017.

Calcul de résultat : satisfaisant et stable.

Trésorerie : fond de roulement CFA non utilisé 152 977 € ce qui permet de payer les dépenses en début d'année dans l'attente du vote du budget.

Charges de fonctionnement : 892 € par habitant (563 € par habitant pour le département)

Equilibre des dépenses et des recettes : peu d'endettement par habitant.

Madame PORTER donne lecture du budget primitif 2015 :

- Section de Fonctionnement	1 016 560,79 €
- Section d'Investissement	314 771,08 €

La section d'investissement comprend les restes à réaliser (programmes 2014 engagés non mandatés : le Plan Local d'Urbanisme, les vestiaires et douches, la Chapelle, voirie, et la numérisation des actes d'Etat Civil) et des nouveaux programmes : les provisions des groupes scolaires et balayeuse, les jeux extérieurs, la pose de nouvelles caméras, une nouvelle tranche de voirie, un sol de classe, les stores.

Le budget est adopté à l'unanimité.

RÉGULARISATION ÉCRITURE :

Autorisation de l'inscription d'une somme de 656 € au BP 2015 pour régularisation écriture interne avant clôture régie d'avance communale.

QUESTIONS DIVERSES

M. PAYAN : Le contrat internet arrive à échéance à la fin du mois de mai. La facture va arriver le 21 avril, 132€ à l'année, ça fonctionne bien, avec Nathalie Martinez il a été décidé de reconduire le contrat.

Mme BOURGEOIS : Nous allons élaborer une note d'information pour un rappel sur la taille des haies qui débordent sur les routes. Un ajout d'une note sur les nuisances sonores les jours fériés et les tontes le dimanche matin et après-midi.

Mme BOURGEOIS : Suite à la dissolution de l'Association Familiale Rurale (AFR), la distribution des gigots et des chocolats pour Pâques se trouve annulée.

M. SAUNIER : Un miroir a été posé au niveau du carrefour de la rue de Port Mort et de la rue du Fond du Val à la demande de certains riverains.

M. SAUNIER : M. Julien Claude a fait don d'un presseur à pommes à la commune de Saint Pierre la Garenne.

M. SAUNIER : Les enfants qui ont été en classe de neige et qui sont dans le privé à Vernon ont-ils des subventions ?

Mme BOURGEOIS : Précise qu'ils sont dédommagés sur présentation d'un justificatif.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H 15.